



Rapport de la Commission de Gestion

Penthaz

Exercice 2025



Composition de la commission

NOMS et prénoms des membres	Fonctions
BOMMOTTET François	Président
MUSTER Christian	Vice-président
HARNISCH Fanny	Rapporteur
GUYAZ Sabrina	Membre
HANGARTNER Yves	Membre
ROLLIER Deborah	Membre
VALZINO Carmen	Membre

Madame Deborah Rollier et Monsieur Yves Hängartner ont rejoint notre Commission.

Glossaire

ACV	Administration Cantonale Vaudoise
ADCV	Association des Communes Vaudoises
ARGV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASPIC	Association de la piscine intercommunale des Chavannes
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Penthalaz
MBC	Les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
PACOM	Ordonnance sur l'Admission du Conducteur Professionnel
PPDLV	Penthaz - Penthalaz - Daillens - Lussey-Villars

Préambule

Dans le présent document, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

L'année 2025 a été marquée par la finalisation de la nouvelle garderie les « P'tites Bobines » et de la nouvelle salle multi-activités. Celle-ci n'a pas pu être inaugurée car d'importants travaux ont dû être effectués suite à une inondation survenue au mois de novembre. A la construction de ce nouveau bâtiment viennent s'ajouter également la rénovation du terrain de football et le changement de son éclairage. La garderie les P'tits Tartreux a quant à elle été fermée durant l'été.

Au niveau financier, alors qu'une perte de CHF 313'200.- était budgétée, le résultat au 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de CHF 553'532.42.

Mot du président

Lors de l'exercice 2025, la Commission de Gestion s'est réunie à 12 reprises, entre le 7 janvier et le 20 mai 2026, pour ses séances ordinaires.

En début d'année, nous vous annonçons une diminution substantielle de nos séances dans le but d'attirer de nouveaux membres. Cette réduction est un succès.

La CoGes va également à la rencontre des différentes personnes qui travaillent, de manière professionnelle ou bénévole, au bon fonctionnement de notre commune.

Notre traditionnelle visite des Domaines s'est déroulée le samedi 9 mai 2026. Cette journée très intéressante s'est passée dans un esprit de convivialité et d'échange.

Je tiens toutefois à relever un point : malgré un résultat positif, notre endettement reste critique, comme le souligne la fiduciaire.

Je remercie personnellement toute l'équipe de la CoGes pour son engagement, son enthousiasme, son professionnalisme et son bel esprit d'équipe.





conseil communal de

PENTHAZ

Législature 2021-2026

Rapport de la commission des finances

Selon demande de la commission

de gestion pour son rapport

La commission des finances, composée de Mesdames Caroline Marti, Jacinta Caetano ainsi que de Messieurs Emmanuel Landivier, Joël Peyron, Jean-Jacques Paltenghi et Lionel Jeanbourquin, s'est réunie le jeudi 28 mai 2026 à la Maison de Commune.

Sur la demande de la commission de gestion nous avons d'étudié les comptes suivants :

- Compte :62910.3151.00
- Compte :62910.3101.05

Nous n'avons effectué un contrôle par pointage, aucune anomalie a été trouvé sur les comptes mentionnées.

La commission des finances tient à remercier Monsieur Cédric Tronchet pour avoir mis à disposition toutes les pièces comptables demandées.

Le rapporteur

Caetano Jacinta

Le Président :

Lionel Jeanbourquin

Comptes 2025

Le 30 mars 2026, une délégation de la Commission de Gestion a rencontré le boursier communal en présence du Municipal des Finances, Monsieur Sébastien Durussel.

La Commission de Gestion souligne l'excellent travail de Monsieur Cédric Tronchet, notre Boursier. Elle le remercie et le félicite pour la clarté de ses présentations.

Les comptes de l'exercice 2025 sont les premiers à nous être présentés selon le modèle MCH 2. Ce changement de plan comptable ne nous a pas permis de comparer clairement l'évolution des comptes entre 2024 et 2025.

La Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, modifiant de manière importante la redistribution des charges et des revenus entre le canton et les communes.

L'exercice s'est soldé par un bénéfice de CHF 553'532.42. Ce résultat exceptionnel s'explique principalement par les raisons suivantes :

- les recettes fiscales sont plus élevées que prévu (+ CHF 106'000.-) ;
- le résultat de la nouvelle péréquation est supérieur d'environ CHF 350'000.- aux prévisions ;
- les charges des associations intercommunales sont inférieures de CHF 180'000.- aux montants budgétés.

Ce bénéfice est néanmoins à interpréter avec prudence. Il est en grande partie dû au résultat financier, qui s'élève pour l'exercice 2025 à CHF 302'824.-.

La Commission de Gestion a reçu cette année une copie du Rapport de vérification des comptes 2025 établi par la Fiduciaire Intermandat. Dans son rapport la Fiduciaire souligne l'importante hausse de l'endettement due aux investissements et appelle à la vigilance. Le taux d'endettement net passe à 164 %, alors qu'il était de 117% en 2024. Intermandat qualifie le taux d'endettement 2025 de mauvais.

Elle souligne également que la dette brute par rapport aux revenus atteint aussi 169 %, également qualifiée de mauvaise.

En clair : la situation n'est pas critique à court terme, mais la trajectoire d'endettement se dégrade.

Elle relève également la part importante de l'endettement due à la participation de notre Commune aux associations intercommunales.

La Commission de Gestion se réjouit de ce résultat positif pour l'exercice 2025 mais appelle la Municipalité à faire preuve de prudence dans ses investissements futurs directs et au sein des associations intercommunales.



La CoGes a soulevé les points suivants concernant le détail des comptes 2025 :

1. Ecart entre le budget et les chiffres réels

02200.3010 – Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Au moment de l'établissement du budget, il avait été envisagé d'engager, pour quelques mois au début de l'année 2025, l'apprenti qui venait d'achever sa formation. Finalement, cet engagement n'a pas eu lieu. Le salaire prévu à cet effet ne figure donc pas dans les charges réelles.

02200.3113 – Matériel informatique

Le budget 2025 prévoyait l'acquisition d'un scanner destiné aux votations. En réalité, cet achat a été anticipé et effectué déjà en 2024. Par ailleurs, aucun autre matériel n'a dû être remplacé en 2025. Un changement de PC était certes envisagé en lien avec la migration vers Windows 11, mais il a été reporté au début de l'année 2026.

02200.3130.21 – Prestations de service de tiers – Cotisations de membres

Ce poste concerne les cotisations que la commune verse à différents organismes, notamment l'ARGV, l'ADCV ainsi qu'un fonds communal géré par la Préfecture. Ce fonds permet notamment de financer les rencontres entre les syndicats de la région. Quant à la part liée à Innovo, elle concerne le soutien à l'innovation.

L'écart constaté provient du fait que l'assemblée de l'ARGV a décidé d'augmenter les cotisations.

11100.4270 – Amendes

Au début de l'année, le Service des communes a indiqué que les amendes de parcage devaient être imputées dans un autre compte, soit le 61510.4270. Ce changement n'avait pas été prévu au budget. Dès lors, toutes les amendes liées au parcage ont été transférées dans cette nouvelle rubrique. Le compte concerné ici ne comprend plus que les amendes générales à la commune, par exemple pour des troubles à l'ordre public.

L'augmentation importante constatée sur les recettes d'amendes s'explique principalement par les zones mises à ban, en particulier dans certains secteurs où de nombreux automobilistes stationnent sur des places privées ou visiteurs. Dans ces cas, les propriétaires dénoncent les infractions, la commune établit les amendes, puis encaisse les montants correspondants.

21700.3144 – Entretien des bâtiments, immeubles

La baisse des charges s'explique principalement par le fait que le remplacement prévu de l'éclairage du collège par des LED n'a finalement pas été réalisé. De plus, il n'y a pratiquement pas eu de frais d'entretien durant l'année, à l'exception des problèmes récurrents liés au chauffage du collège.

34200.3140 – Entretien des terrains

Un budget avait été prévu pour l'aménagement de jeux peints dans la cour de l'école ainsi que pour une amélioration de la place située devant la maison de commune. Les jeux ont bien été réalisés, mais à un coût inférieur à celui budgété. Quant au projet concernant la place, il n'a finalement pas été réalisé, ce qui explique la dépense inférieure aux prévisions.

54500.4470.00 – Loyers et fermages des biens-fonds, PA

Durant l'année concernée, la situation a été mixte. On y retrouve encore la garderie du Bornalet, pour laquelle la commune prenait notamment en charge certains frais tels que le nettoyage, la conciergerie étant sous contrat communal. En fin d'année, on y retrouve également la garderie de La Léchire.

32100.3120 – Alimentation et élimination de biens-fonds, PA

Les comptes 3120 regroupent les charges liées à l'électricité, à l'eau, au gaz, au mazout ainsi qu'aux taxes d'épuration. L'augmentation de cette rubrique s'explique par le fait que, depuis cette année, le bâtiment est utilisé exclusivement pour la bibliothèque. Les vestiaires qui y étaient auparavant installés ont été déplacés dans un autre bâtiment, de sorte que l'ensemble des charges d'électricité est désormais imputé à la bibliothèque.

2. Demandes de clarifications

29900.3632 – Subventions accordées aux communes et associations intercomm.

Cette participation concerne le projet de salle de gym du gymnase d'Echallens. Le Canton finance l'infrastructure correspondant à ses besoins scolaires. En revanche, la commune d'Echallens a souhaité intégrer des gradins ainsi qu'un agrandissement permettant d'accueillir des manifestations de portée régionale, voire nationale ou internationale.

La plus-value totale du projet s'élevait à environ deux millions de francs. Le district du Gros-de-Vaud a contribué pour un million, le fonds du sport pour 300'000 francs, puis une participation complémentaire de 100'000 francs a été demandée aux communes du Gros-de-Vaud, répartie en fonction de leur population. Le solde a été pris en charge par la commune d'Echallens.

Il a été précisé qu'il ne s'agissait pas d'une subvention décidée librement par la municipalité, mais plutôt d'une participation découlant d'un accord intervenu dans le cadre de l'assemblée des syndics, puis validé par les municipalités concernées.

2180 – Accueil de jour

Les charges salariales de cette fonction sont celles de la PentaDîne : Les coûts de l'AJERCO se trouvent tous dans le compte 21800.3614.00.

5450 – Prestations aux familles

Le compte 54 constitue le totalisateur de la prévoyance sociale liée aux familles et à la jeunesse. Le compte 5450 concerne plus précisément les prestations sociales aux familles, en particulier les garderies.

32100.4260 – Remboursements et participations de tiers

Ce compte enregistre différents remboursements de charges. Il comprend notamment le produit de la foire aux livres organisée chaque année par la bibliothèque, ainsi que les remboursements demandés aux usagers en cas de détérioration d'ouvrages.

D'autres éléments ont également influencé le résultat, notamment un sinistre dans le bâtiment de la bibliothèque ayant donné lieu à une participation de l'assurance, ainsi que des indemnités d'assurance versées en raison de l'absence maladie d'une collaboratrice de la bibliothèque.

32200.3635 – Subventions accordées aux entreprises privées

Le montant de Frs. 21'500.- correspond à une subvention en nature liée à la mise à disposition de certains locaux communaux pour le Venoge Festival. La contrepartie figure dans les comptes de location des immeubles du patrimoine administratif, compte 02900.4472.00

Concrètement, la commune valorise l'utilisation de différents espaces - grande salle, cuisine, buvette - comme s'il s'agissait d'une location à un tiers, selon un planning d'occupation et des tarifs journaliers. Le montant total ainsi calculé est ensuite considéré comme une subvention, dans la mesure où ces locaux sont mis à disposition sans facturation effective.

71000.4240.21 et 72000.4240.11 – Taxes d'utilisations et prest. Service – Taxes de raccordement

Ces deux comptes concernent les taxes d'introduction perçues lors de constructions ou de rénovations lourdes. Lorsqu'un propriétaire réalise des travaux, il doit s'acquitter d'une taxe d'introduction pour l'eau potable et d'une autre pour les égouts.

En 2025, plusieurs décomptes se sont révélés favorables aux propriétaires, ce qui a conduit à des remboursements. Comme aucun gros chantier nouveau n'est venu compenser ces remboursements, le résultat du compte s'en trouve diminué.

72000.3910 et 4910 – Imputations internes pour prestations de service

Depuis cette année, les collaborateurs de la voirie saisissent précisément les heures consacrées aux différentes tâches au moyen de codes internes. Cela permet désormais d'imputer les charges salariales avec davantage de précision selon les activités réellement exercées. Cette nouvelle méthode a révélé certains écarts sensibles par rapport aux anciennes répartitions estimatives, ce qui a conduit à une répartition différente des salaires entre ces 2 comptes.

73000.3130 – Prestations de services de tiers

Ce compte regroupe les prestations de services liées aux déchets. On y retrouve notamment les prestations de transport et de vidage des installations de collecte, les coûts facturés par Valorsa pour l'élimination des déchets, ainsi que la participation aux frais de déchèterie, y compris les locaux, le personnel, l'entretien et le traitement des déchets déposés.

3. Péréquation, budget 2026 et lecture financière

Economie liée à l'envoi numérique des convocations

L'économie financière reste relativement modeste. Elle se limite essentiellement aux frais postaux et à une petite partie des frais d'impression. L'économie est estimée à environ 700 francs par an.

Retour péréquatif plus favorable que prévu

La commune a bénéficié d'un retour péréquatif plus favorable qu'anticipé. Plusieurs éléments expliquent cette évolution : le revenu fiscal standardisé par habitant a augmenté plus vite dans d'autres communes, les impôts conjoncturels ont été plus élevés à l'échelle cantonale, et le nombre d'élèves pondéré de la commune a augmenté alors que la moyenne cantonale a baissé.

Au total, cela représente environ Frs. 700'000.- de retour. Ce montant est particulièrement intéressant du point de vue de la trésorerie, car il correspond à des liquidités qui entrent effectivement dans les caisses de la commune.

Remarques

Il ressort de cet entretien que plusieurs écarts entre budget et comptes s'expliquent par des reports de dépenses, des réimputations, des changements de pratique comptable, l'absence de certains investissements prévus ou encore des ajustements liés à la péréquation.

La CoGes cherche à mettre en place un fil conducteur annuel, c'est-à-dire un angle d'analyse structurant pour son travail, afin d'éviter de se limiter à une lecture ponctuelle et fragmentée des documents comptables. Cette réflexion vise aussi à rendre le travail de la commission plus motivant, plus lisible et plus fédérateur.

La CoGes souhaite développer une approche plus globale et plus pédagogique de l'analyse des finances communales, plutôt que de se limiter à une lecture détaillée poste par poste des comptes. L'idée serait notamment de pouvoir répondre à des questions transversales et parlantes pour les membres du Conseil Communal et, plus largement, pour la population. A titre d'exemple, il serait intéressant de savoir ce que coûte un enfant à la commune, non pas dans une logique de précision absolue au franc près, mais comme indication générale permettant de mieux comprendre les charges supportées par la collectivité.



Réponses des municipaux à nos questions

Le 11 février 2026 nous avons rencontré MM. J.-F. Pollien, Ph. Tesse, A. Emery et Th. Buttin qui ont répondu à nos questions.

Relations avec le FC Venoge

Question :

Une réponse du FC Venoge a-t-elle été reçue suite à la réponse du Président du Conseil Communal à leur courrier ?

Réponse :

À ce jour, aucune réponse officielle n'a été reçue.

Question :

Quelles sont les relations actuelles entre la commune et le FC Venoge ?

Réponse :

Les relations sont actuellement calmes et globalement correctes. La municipalité relève toutefois que l'implication du club dans certaines activités locales pourrait être renforcée. Les échanges restent néanmoins constructifs et plusieurs membres du club ont exprimé leur satisfaction quant au soutien communal.

Terrain de foot

Question :

Quel est le coût du robot tondeuse ?

Réponse :

Le robot tondeuse n'a pas été acheté directement par la commune. Il est inclus dans le contrat d'entretien conclu avec l'entreprise Realsport chargée de la maintenance du terrain. Cette solution a été jugée plus avantageuse financièrement que l'achat et l'entretien du robot par la commune.

Question :

En cas de changement de prestataire d'entretien, un robot devrait-il être prévu ?

Réponse :

Le robot fait partie du contrat actuel. En cas de changement de prestataire, un équipement équivalent devrait être prévu.

Question :

Pourquoi l'entretien du terrain a-t-il été confié à une entreprise externe ?

Réponse :

La voirie communale continue d'assurer l'entretien des abords du terrain. L'entretien de la surface de jeu nécessite toutefois des interventions spécialisées. Les machines utilisées auparavant par la voirie sont par ailleurs trop lourdes pour ce type de terrain.

Le coût annuel total de l'entretien est estimé à environ Frs. 15'000.- ce qui représente le montant équivalent qui était octroyé les années précédentes.

Venoge Festival

Question :

La nouvelle convention avec le Venoge Festival a-t-elle été signée ?

Réponse :

Elle est en cours de négociation.

Chemin d'accès à la Cinémathèque

Question :

Un accord a-t-il été trouvé concernant les matériaux du chemin ?

Réponse :

Les discussions sont en cours afin de trouver une solution stabilisée permettant un passage confortable tout en respectant les exigences environnementales.

Terrain multisport de la Léchire

Question :

Où en est le traitement du postulat concernant ce projet ?

Réponse :

Un sondage auprès de la population a été réalisé et a recueilli environ 150 à 160 réponses. Les propositions d'activités doivent encore être analysées afin d'évaluer leur faisabilité sur le site. Des réflexions sont également menées en coordination avec les communes voisines pour certains équipements afin d'éviter que les mêmes activités soient proposées avec ces dernières.

Salle multi-activités de la Léchire – Inondation du 3 novembre 2025

Question :

Quel est le montant des dégâts et qui va les prendre en charge ?

Réponse :

Les dégâts sont importants et en cours de traitement.

Question :

Comment expliquer l'inondation malgré les travaux de raccordement ?

Réponse :

L'événement est lié à une mise en pression des canalisations lors d'un épisode pluvieux exceptionnel, provoquant des remontées d'eau dans les installations. Des mesures techniques ont été prises afin d'éviter que cela se reproduise.

ASiCoPe – Augmentation des charges par élèves

Question :

Comment s'explique l'augmentation de Frs. 730.- par élève en 2024 ?

Réponse :

Cette augmentation s'explique notamment par :

- des travaux d'entretien dans plusieurs bâtiments scolaires;
- des investissements pédagogiques (notamment tableaux interactifs);
- l'augmentation des coûts de transport et des camps scolaires;
- l'indexation salariale et l'augmentation des charges de la cantine.

Localisation des bus scolaires

Question :

Où en est le projet de localisation des bus ?

Réponse :

Le projet initial avec CarPostal n'a pas abouti et c'est en cours de discussion avec les MBC.

AJERCO – Matériel de la nouvelle garderie

Question :

Pourquoi le matériel de l'ancienne garderie n'a pas pu être récupéré ?

Réponse :

La nouvelle structure fonctionne avec un système organisationnel différent. L'AJERCO fournit son propre matériel, financé par l'ensemble des communes membres et le matériel de l'ancienne garderie n'était plus adapté aux normes actuelles, il sera valorisé ou vendu.

AJERCO – Sortie éventuelle de certaines communes

Question :

Où en sont les réflexions concernant la sortie éventuelle de certaines communes ?

Réponse :

Aucune décision n'a été prise à ce stade. Des discussions ont eu lieu entre communes afin d'évaluer les conséquences financières d'une telle décision. Aucune étude d'impact officielle n'a encore été réalisée.

ASPIC - Piscine

Question :

Quelle est la part du coût de l'eau dans le déficit de la piscine ?

Réponse :

Selon les comptes disponibles :

- Eau : environ Frs. **16 000.-**
- Chauffage : environ Frs. **101 000.-**
- Électricité : environ Frs. **77 000.-**

Le coût de l'eau représente donc une part relativement faible du déficit global.

Après calculs par notre président, M. François Bommottet :

Estimation du coût réaliste qu'engendre la consommation d'eau de la piscine intercommunale des Chavannes à Cossonay :

Le montant pour l'eau consommée est annoncé à CHF 16 000.-.

Que coûte 1 m³ : 1,30 / m³ pour l'eau, 0,30 / m³ pour l'épuration. On peut estimer la quantité d'eau. Soit 16'000,00 / (1,30 + 0,30) = environ 10'000 m³

Maintenant, cette eau il faut la chauffer à environ 30°C pour l'injecter dans la piscine.

En supposant que la température moyenne sur l'année de l'eau consommée est de 14°C il faut l'élever de 16°C pour l'injecter dans la piscine.

Il faut fournir de l'énergie pour élever la température à raison de 1kCal pour élever 1 litre d'eau de 1°C en une seconde.

Donc il nous faut : 10'000'000 x 16 kCal, il faut encore multiplier par 4,184 pour avoir des kilo-Joules.

Il faut encore diviser par 3600 pour obtenir des kW/h ce qui nous parle bien plus !

Nombre de kW/h = 10'000'000 x 16 x 4,184 / 3600 = environ 186'000 kW/h

Avec un tarif préférentiel de CHF 0,25 / kW/h ceci représente la modique somme de CHF 46'500.-.

Ajoutons le prix initial de CHF 16'000.-, ceci pour un total de CHF 62'500.- pour la part de l'eau.

Du coup l'eau ne représente plus une part négligeable, soit environ 32% des charges !!!

Sentier au bord de la Venoge et place de pique-nique

Question :

Qu'en est-il du projet de sentier et de place de pique-nique ?

Réponse :

Le chemin officiel existant est celui reconnu par Vaud Rando. En raison des contraintes environnementales, la création ou l'aménagement d'un nouveau sentier le long de la Venoge n'est pas envisagée. La commune étudie toutefois l'aménagement d'une place de pique-nique.

Jardins familiaux

Question :

Est-ce que le respect des lieux s'est-il amélioré ?

Réponse :

Suite à des rappels adressés aux utilisateurs, la situation semble s'être normalisée. Par ailleurs, une courte liste d'attente subsiste pour l'attribution de parcelles.

Salle du Conseil Communal

Question :

Est-il prévu d'équiper certaines places de tablettes pour ordinateurs ?

Réponse :

Ce n'est pas prévu dans la salle actuelle. En revanche, des tables pourraient être installées dans la nouvelle salle multi-activités si le Conseil Communal devait y siéger à l'avenir.

Bus PPDLV

Question :

Les horaires ont-ils été améliorés ?

Réponse :

Un horaire supplémentaire a été ajouté. Les améliorations restent toutefois limitées pour l'instant. Une réflexion intercommunale pourrait être relancée.

PACOM

Question :

Où en est la procédure ?

Réponse :

L'enquête complémentaire s'est terminée avant Noël. Deux oppositions ont été déposées, correspondant à celles déjà formulées lors de la première enquête. Le projet devrait être présenté au Conseil Communal au printemps.

Zone 30 km/h

Question :

Y a-t-il des nouvelles de la DGMR concernant la limitation à 30 km/h ?

Réponse :

Une séance est prévue avec la DGMR afin d'analyser la faisabilité d'une zone 30 km/h dans plusieurs secteurs du village.



Entretiens et visites

Entretien avec les patrouilleurs scolaires – 2/2/2026

Une délégation de la commission de gestion, composée de Mmes Sabrina Guyaz et Fanny Harnisch et M. François Bommottet, a rencontré une délégation des patrouilleurs chapeautée par Mme Line Corbel, coordinatrice responsable.

L'effectif actuel se compose d'environ douze personnes, complété par une remplaçante occasionnelle. Cette organisation permet globalement d'assurer les missions, mais reste fragile en cas d'absences, lesquelles peuvent entraîner la suppression de certains postes et générer des contraintes organisationnelles importantes.

L'effectif connaît néanmoins des fluctuations régulières et une légère diminution récente a été signalée. Des remplaçants existent, mais leur disponibilité demeure limitée.

Les patrouilleurs bénéficient d'une formation initiale obligatoire, complétée par des mises à jour ponctuelles.

Les interventions se concentrent principalement aux abords de l'école, ainsi que sur plusieurs axes sensibles du village, notamment au niveau de certains carrefours et passages piétons fréquentés. Certains emplacements nécessitent la présence simultanée de deux patrouilleurs en raison de la configuration des lieux et de l'intensité du trafic dont l'augmentation est constatée, notamment liée à la croissance du village et à la présence accrue de véhicules de livraison et de poids lourds, raison pour laquelle, ils sont favorables à une limitation de la vitesse au centre du village, en particulier durant les heures scolaires, afin d'améliorer la sécurité des enfants.

Les patrouilleurs font état de certaines incivilités, principalement de la part des automobilistes, avec des refus de priorité, des comportements dangereux, voire des attitudes irrespectueuses. Les situations impliquant des véhicules lourds sont également perçues comme particulièrement problématiques.

Bien que les patrouilleurs disposent de la possibilité de signaler les infractions, ils privilégient généralement une approche préventive, les dénonciations formelles étant perçues comme délicates à mettre en œuvre.

Il est relevé que le nombre d'enfants se rendant à pied à l'école tend à diminuer, notamment en raison du développement des structures d'accueil parascolaire mais les interactions avec ces derniers restent globalement positives.

Les relations avec le répondant communal sont jugées bonnes et régulières, avec des échanges formels et informels satisfaisants. Néanmoins, ils regrettent ne pas toujours être informés en amont des jours durant lesquels les enfants n'ont pas l'école, notamment en cas de grève, de congé ou de toute autre modification exceptionnelle de l'horaire habituel.

En conclusion, le dispositif fonctionne de manière satisfaisante, mais repose sur un équilibre sensible, nécessitant une attention particulière quant à l'évolution des effectifs et à l'augmentation du trafic routier.

Entretien avec le concierge du collège de la Léchire – 27/2/2026

Une délégation de la Commission de gestion composée de Mme Sabrina Guyaz et de M. François Bommottet a rencontré le concierge du collège de la Léchire Monsieur Joao Dos Santos Ramos.

Monsieur Ramos s'occupe de l'entretien de la salle de gym, y.c. la buvette, du collège de la Léchire, de l'église, de la maison de Commune et du Bornalet, si nécessaire
Il exécute également de petits travaux sur demande pour la garderie.
Pour la nouvelle salle, il ouvre à 6h30 pour les ouvriers.

Dans ses travaux il est appuyé le mercredi après-midi par Jonas, l'apprenti de la voirie et le vendredi dès 15h30 par Lena pour les nettoyages au 1^{er} étage.

Monsieur Ramos est satisfait de la bonne entente avec la voirie, il nous dit qu'il exécute certains travaux pour eux, sur demande.

Il est également satisfait de son équipement pour l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Il nous confirme que l'ensemble de son matériel est adéquat et que dans le cas contraire, il fait une demande auprès de la commune via M. Buttin ou M. Emery.

Il nous informe qu'il faut être bien organisé pour une personne seule, étant soucieux de faire du bon travail, il lui arrive de passer le samedi matin à contrôler et améliorer.

Une information serait la bienvenue auprès des sociétés locales qui utilisent les locaux mis à leur disposition pour que ces derniers soient correctement rangés et les fenêtres systématiquement fermées, particulièrement par les derniers occupants.

Nous abordons également la question des « squatters » qui perturbaient et laissaient des déchets aux abords de la Léchire.

Depuis l'installation des caméras la situation s'est améliorée et les déchets sont mis dans les poubelles.

Les relations avec les enfants, les parents et les enseignants sont bonnes, il n'y a pas de problème, le respect est mutuel.

Monsieur Ramos se réjouit de sa collaboration avec la commune de Penthaz et aspire à maintenir ce climat de confiance jusqu'au terme de sa carrière. Soucieux de l'excellence de son travail, il met tout en œuvre pour répondre aux attentes de chacun.



Visite des domaines

Le samedi 9 mai 2026, l'ensemble de la Municipalité, accompagné d'une délégation de la Commission de gestion, s'est rendu au complexe de la Léchire.

Après un moment convivial autour d'un café et de croissants à la place de jeux, la visite a débuté par la cour de l'école. À cette occasion, la question des grillages provisoires délimitant certains espaces a été abordée. Il a été expliqué qu'il s'agit effectivement d'une installation temporaire, mise en place par le service de voirie, sans frais particuliers, dans l'attente d'une solution plus durable. Cette mesure provisoire permet notamment de remplacer le simple grillage sur lequel les écoliers grimpaient régulièrement, ce qui entraînait des dégradations. Une solution sous forme de clôture en fil soudé rigide devrait être portée au budget de l'année prochaine.

La visite s'est ensuite poursuivie dans une salle de classe dont le mobilier a récemment été remplacé. Trois autres classes devraient encore bénéficier d'un renouvellement de mobilier cette année. Cette salle a également servi de phase de test pour le remplacement des néons par un éclairage LED dans l'ensemble de l'établissement, une mesure qui pourrait permettre de réaliser des économies d'énergie importantes. Nous avons par ailleurs constaté que toutes les classes sont désormais équipées de tableaux interactifs.

Nous nous sommes ensuite rendus au sous-sol du collège, où se trouve la chaufferie, ainsi que d'importantes cuves aujourd'hui devenues obsolètes. Ces installations faisaient partie d'un système de chauffage considéré comme novateur lors de la construction du bâtiment. Le système actuel de chauffage et de production d'eau chaude demeure relativement complexe.

Comme la Commission de gestion l'avait déjà relevé en 2022, le collège de la Léchire est vieillissant. Des rénovations devront être envisagées à moyen terme, notamment au niveau de l'isolation, des fenêtres, des luminaires et des installations techniques.

La visite s'est poursuivie à la nouvelle salle multi-activités du Riau, dont les travaux, entrepris à la suite de l'inondation du 3 novembre dernier, touchent à leur fin. La salle est joliment aménagée et pourra accueillir jusqu'à 100 personnes, notamment dans le cadre de locations ou d'autres manifestations.

Nous avons terminé notre visite par le Bâtiment, plus particulièrement à l'étage supérieur, où la voirie et la Jeunesse entreposent du matériel. Ce bâtiment est également vieillissant, et le plancher ne présente pas toutes les garanties de sécurité souhaitables. Des investissements devront donc également être envisagés à plus ou moins long terme.



Observations

Observation n°1

La CoGes aurait souhaité une réponse du FC Venoge au courrier du président du Conseil Communal.

Observation n°2

En ce qui concerne le suivi des préavis, en particulier des crédits d'étude ou d'investissement, la CoGes constate qu'il est difficile de les retrouver concrètement dans les comptes ou dans les documents de gestion.

En effet, ces derniers ne se retrouvent pas directement dans le compte de résultat. Ils apparaissent d'abord au bilan, puis, à terme, sous la forme d'un amortissement, une fois le projet réalisé ou lorsque la dépense doit être passée définitivement en charge.

Souhaits de la commission de gestion

Concernant l'exercice 2025, la Commission de Gestion émet les souhaits suivants :

Souhait n° 1

La CoGes souhaite la création d'une commission ad hoc avec l'ensemble des communes PPDLV, comportant un représentant par commune, concernant les bus afin d'étudier les besoins des usagers et d'optimiser l'utilisation des bus.

Souhait n° 2

La CoGes souhaite une meilleure communication des manifestations qui ont lieu dans notre village, à l'aide d'un calendrier par exemple.

Souhait n°3

La CoGes souhaite que la CoFin, une fois un projet achevé pour lequel un préavis a été accepté, puisse présenter de façon claire le montant accordé, les dépenses effectivement engagées, le solde éventuel, les dépassements ou économies constatés et, le cas échéant, les remboursements ou aides reçues.

Un point jugé particulièrement intéressant concerne le lien entre les arguments présentés lors du vote d'un préavis et la réalité observée ensuite dans les comptes ou dans la gestion du projet. Si un préavis était justifié en indiquant qu'il permettrait de réduire certaines charges, il paraît légitime que la commission puisse, à un moment donné, se demander si cet effet s'est effectivement produit.

Souhait n°4

En 2022, la CoFin souhaitait déjà pouvoir stocker des documents sur un espace dédié à cela sur le serveur de la Commune. Cela permettrait :

- D'éviter les transferts de documents sur des appareils personnels ;
- De conserver les documents de travail quels que soient les membres ;
- De travailler sur un seul document et ainsi faciliter les nombreux échanges lors de la rédaction de préavis ou autres rapports.

La CoGes réitère ce souhait et propose de l'appliquer à toutes les commissions permanentes.

Souhait n°5

En 2020, la CoGes demandait d'envisager une amélioration de l'état du trottoir longeant la Route de Lausanne. A ce jour, son état ne fait que se dégrader.

Souhait n°6

La CoGes appelle la Municipalité à la prudence en ce qui concerne les investissements futurs afin que le taux d'endettement redevienne acceptable.

Souhait n°7

Cette année nous avons pu recevoir le rapport de la fiduciaire Intermandat que nous souhaitons pouvoir obtenir chaque année dorénavant.

Souhait n°8

La CoGes souhaiterait être sollicitée lors de la réception des travaux ayant fait l'objet d'un préavis, afin de pouvoir constater le bon usage des fonds investis dans le projet.



Conclusions de la commission de gestion

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au vu de notre travail au sein de la Commission de Gestion pour l'exercice 2025, nous vous proposons de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Penthaz,

- vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2025
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025
- de relever la CoGes de son mandat pour l'année 2025

Fait à Penthaz et validé par la Commission de Gestion en date du 2 juin 2026.

Au nom de la Commission de Gestion :

Le Président :


François Bommottet

La Rapporteuse :


Fanny Harnisch